



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **19 février 2024 à 19h00**.

La Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé en fonction de la capacité d'accueil de la salle.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

Webdiffusion

La séance ne sera pas webdiffusée en direct. Elle peut cependant être visionnée en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

Périodes de questions

Afin de permettre à tous de s'adresser au conseil, une règle de cinq (5) minutes par personne pour poser une question est en vigueur.

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1^{ère} période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2^e période de questions (d'une durée de 30 minutes) à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les gens souhaitant poser une question aux élus, mais, qui ne peuvent être présents lors de la séance, peuvent le faire :

- en acheminant leur question à greffe@bromont.com jusqu'à 15h la veille de la séance. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.

Dépôt de pétition

Le dépôt d'une pétition n'est pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 FÉVRIER 2024 À 19H00**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1139-2024 décrétant un emprunt de 22 260 000 \$ pour la construction du Centre de gestion des actifs
 - 5.2 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1140-2024 décrétant des dépenses en immobilisation de 3 675 000 \$ et un emprunt de 3 675 000 \$
 - 5.3 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1143-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard de Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 6.1.1 Aucun
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Aucun
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun
 - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**



6.7.1 Aucun

6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.8.1 Aucun

6.9 DIRECTION GÉNÉRALE

6.9.1 Aucun

6.10 RESSOURCES HUMAINES

6.10.1 Aucun

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Aucun

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE